



Juillet 1999

EDITORIAL

Madame, Monsieur,

Le Bureau de l'Association a décidé de créer ce document exclusivement à l'intention des salariés de la Chrysalide. Au travers de ces quelques lignes, nous vous tiendrons informé chaque trimestre (ou davantage selon l'actualité), des événements ou communications importantes ainsi que du suivi des dossiers en cours.

Nous espérons que cette lettre contribuera à faire converger nos énergies vers notre objectif commun de reconnaissance par la cité de la personne handicapée.

Je compte sur vous

La Présidente,

35 HEURES

1/ NIVEAU NATIONAL

L'accord de branche relatif à l'ARTT a été signé par deux Organisations Syndicales, la CFDT et la CFE/CGC et agréé par le Ministère en date du 17/6/99.

Rappelons que la branche professionnelle de notre Secteur l'UNIFED (Union des Fédérations et Syndicats Nationaux d'Employeurs sans but lucratif du secteur sanitaire, médico-social et social) regroupe six Syndicats ou Fédérations d'Employeurs (SNAPEI - SNASEA - SOP, FEHAP, FNCLCC et Croix Rouge Française) et représente environ 350 000 salariés.

L'accord de la convention collective a quant à lui été signé par trois Organisations Syndicales (CFDT - CFTC et CFE/CGC) et vient d'être agréé en date du 12/7/99.

Le texte de ces deux accords est à la disposition de chacun de vous auprès de la direction de votre établissement.

2/ NIVEAU LOCAL

La Chrysalide s'est engagée dans une démarche de réflexion sur l'ARTT et a pour cela déposé une demande d'aide au dispositif d'appui conseil.

Nous venons d'obtenir un accord de principe de l'Inspection du travail pour cette démarche et avons aussitôt lancé la première réunion sur l'ARTT.

Cette réunion d'information sera animée par le Consultant retenu et un groupe de 24 représentants de personnel est invité (membres du Comité d'Entreprise, Délégués du Personnel et Délégués Syndicaux).

L'Association se situe sur ce que l'on appelle le volet offensif de la loi, c'est à dire la création d'un minimum de 6% d'emplois financés en partie par les aides publiques.

Si un accord d'entreprise peut être signé sur les 35 H, ce sont près de 27 nouveaux emplois E.T.P. qui seront créés au sein de l'Association tout en offrant à chacun des conditions de travail plus favorables, notamment pour l'accès au temps libre.

Nous sommes tous concernés par cette démarche de solidarité envers l'emploi et devons tout mettre en œuvre pour sa réussite.

Vous serez sans aucun doute appelé à donner votre point de vue sur ce dossier majeur de l'année 1999.

NEGOCIATIONS ANNUELLES

Elles se sont déroulées dans la sérénité, même si nous n'avons pu répondre favorablement à une grande partie des demandes qui nous semblent peu compatibles avec les éléments conjoncturels et qui auraient des conséquences néfastes sur la qualité de l'accompagnement des usagers.

Le compte rendu de ces rencontres est à l'affichage dans chaque établissement.

FELICITATIONS

A l'occasion du très douloureux événement qui a secoué les Centres de Tallard (décès subit d'un des Chefs de Service), nous tenons à féliciter tous les salariés et la direction de Gai Soleil pour leur mobilisation exemplaire, notamment au moment de l'annonce aux résidents.

.....Une magnifique preuve de solidarité.....

VACANCES

Nous vous souhaitons de très bonnes vacances à tous et plus particulièrement à ceux qui n'ont pas la totale liberté de leurs dates pour pouvoir assurer la continuité du service.

BONNES VACANCES